

EDITO **LE DEVOIR D'Y CROIRE**

La grosse affaire de la rentrée, ce sont donc ces décrets de la loi Fillon sur le remplacement.

Je pense que chacun a déjà pu y jeter un oeil, mais voilà que déjà se précisent les modalités d'application. La semaine dernière, un groupe de travail s'est tenu au rectorat sur le sujet et le ministère voudrait que tous les CA d'établissements se prononcent avant le 15 octobre sur le fameux protocole. Quel que soit l'échelon de la discussion, l'objectif est le même : tenter d'obtenir un consensus sur une application «souple » du décret. Mais comment peut-on croire que l'administration appliquera simplement un texte contraignant, quand on voit comment elle applique déjà les textes qui offrent des garanties aux personnels, comme le statut de 1950 qui interdit les nominations sur deux communes différentes ? Et surtout ne soyons pas dupes : ce n'est pas l'efficacité du remplacement qui est visée, mais bien la destruction de fait du statut de 50. Le gouvernement ira donc le plus loin possible. D'ailleurs, le secrétaire général du rectorat l'a quasiment reconnu en affirmant, en réponse à nos remarques sur l'impossibilité de faire du remplacement efficace avec ce décret, qu'en matière de remplacement « il n'avait pas d'obligation de résultat » ! Alors, que faire ?

D'abord refuser d'entrer dans ce « jeu » de négociation du protocole ! Même les chefs d'établissements, par la voie de leur syndicat majoritaire, se sont clairement prononcés contre le décret. Bien sûr, ils auront ordre de présenter au CA un protocole d'application local, mais ils devraient pouvoir comprendre notre position qui doit être de faire voter une motion condamnant le décret et refusant de se prononcer sur un quelconque protocole. Remarquons à ce propos que l'unanimité ne va pas de soi : au rectorat, tout en condamnant le décret, le SGEN n'était pas hostile à l'idée de négocier une application « favorable »...

Ensuite, toujours garder à l'esprit que c'est notre devoir d'y croire ! Bien sûr, devant l'accumulation des dégradations, on peut être tenté de se résigner, de se dire que l'égalité des chances pour tous est une utopie qui est maintenant trop lourde à gérer et qu'il vaut mieux en revenir à des classes de niveau où chacun sait à quoi s'en tenir ...

Mais renoncer de la sorte, en espérant que ses propres enfants soient dans les « bons » niveaux », c'est oublier que la vie est un combat permanent ! Nous avons le devoir de croire qu'une éducation de qualité pour tous est possible, que l'on peut obliger le gouvernement à financer des remplacements de qualité partout, par exemple. Et ce combat multiforme passe nécessairement par notre expression dans les CA. C'est pourquoi il est nécessaire que cette année encore des listes syndicales FSU soient déposées dans tous les établissements. C'est l'époque, pensez-y !

C'est aussi dans la rue que nous clamerons haut et fort nos ambitions pour l'Ecole et que nous dénoncerons les projets catastrophiques du gouvernement.

Pour cela, soyons très nombreux en grève le 4 octobre et rendez-vous à 14h30 devant la préfecture d'Annecy.

Vincent Bernard

RETRAITÉS, SYNDIQUONS-NOUS SANS ATTENDRE

Depuis plusieurs années nous avons des difficultés à contacter, à la rentrée, les nouveaux retraités.

Pour y remédier nous souhaitons que les collègues qui viennent de prendre leur retraite prennent contact, dès que possible, avec la trésorière du S1 des retraités, Denise GUICHARDAZ, et lui adressent le bulletin d'adhésion qu'ils ont reçu dernièrement.

Nous demandons, par ailleurs, aux responsables du SNES dans les établissements de bien vouloir adresser au S2 les noms et les coordonnées des collègues syndiqués qui ont pris leur retraite à la rentrée, et si possible de les contacter.

Nous pensons que les liens entre l'organisation syndicale et ses adhérents ne doivent pas être rompus à l'occasion de la cessation d'activité professionnelle.

Au contraire, continuer d'adhérer, adhérer ou réadhérer au SNES :

- permet de maintenir ce lien de solidarité entre actifs et retraités que beaucoup aujourd'hui ont intérêt à briser,
- offre à chacun la possibilité de participer et d'agir pour que le « statut » des retraités soit reconnu, pour que les attentes et les besoins des retraités ne restent pas ignorés.

Comme le disait JC LAMARCHE, notre secrétaire académique, dans un récent article :

« Retraité(e), le SNES a besoin de vous, vous avez besoin du SNES »

Pour vous syndiquer, obtenir des renseignements complémentaires sur l'activité des retraités du SNES 74 ou de la FSU 74, écrivez ou téléphonez.

Jean-Claude LARDEAU (tel. 04.50.02.11.10) Le Capricorne 74230 THONES

Denise GUICHARDAZ (tel. 04.50.71.00.03) Chemin des Huches 74200 ALLINGES

JC Lardeau

SITE WEB DU SNES 74 : CA Y EST !!!

Après maintes péripéties et une très grosse charge de travail pour notre « webmaster » Philippe Guzal, notre site départemental est enfin en ligne. Vous pourrez y trouver les derniers articles que nous avons publiés, les dernières actualités et dates importantes pour notre département, ainsi que de nombreuses autres rubriques qui seront mises en place d'ici peu. Celle que nous voudrions faire vivre le plus rapidement possible est celle intitulée : « vie des établissements ». Pour cela, nous vous demandons de bien vouloir nous envoyer, par E.mail de préférence, toutes les informations importantes concernant vos établissements (actions, motions, résultats d'élections, problèmes divers, bonnes idées, etc)

L'adresse du site : <http://www.grenoble.snes.edu/74>

Venez nombreux visiter ce site et nous donner votre avis, avec un peu d'indulgence au début, si possible...;-)

Brigitte Carrel

COMMUNIQUE DE PRESSE DU SNPDEN (syndicat des chefs d'établissement) SUR LES REMPLACEMENTS FILLON / DE ROBIEN

REPLACEMENT DE COURTE DUREE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

« Le SNPDEN désapprouve le projet envisagé par le ministère pour le remplacement de courte durée des personnels enseignants et exprime de vives inquiétudes sur ses conséquences prévisibles.

Il considère que les dispositions prévues ne permettront pas, contrairement à ce qui est annoncé et prévu par la loi, d'assurer la continuité des enseignements, ni de répondre aux attentes des familles, en l'absence d'une réflexion sérieuse sur l'organisation de ces enseignements.

Le SNPDEN est défavorable à l'inscription dans le décret des dispositions relatives à un « protocole » dont le statut est incertain, pour organiser localement le remplacement; ces dispositions sont de nature, en détournant de leur objet l'autonomie de l'établissement et les compétences du conseil d'administration, à déstabiliser la position statutaire des personnels et à compromettre la sérénité de la communauté éducative.

Il estime indispensable que les conditions de désignation des enseignants pour les remplacements soient précisées de manière réaliste et fassent l'objet de discussions plus approfondies avec leurs organisations représentatives, en particulier sur le délai raisonnable de mobilisation des personnels désignés.

Ce réalisme et cette concertation sont indispensables pour permettre un dispositif de remplacement efficace.

Le SNPDEN n'acceptera pas que les personnels de direction soient pris comme responsables des difficultés qui sont à prévoir en l'état actuel du projet, ni des carences en matière de remplacement qui pourraient se manifester au niveau des académies. »

Communiqué du 11 juillet 2005

CE QU'IL FAUT FAIRE DANS LES ETABLISSEMENTS (voir bulletin départemental du 15/09/05) : PETITION REMPLACEMENTS RECTIFICATIF

Nous joignons à nouveau à cette circulaire la pétition sur les remplacements à faire signer en masse dans les établissements. Une erreur s'est glissée dans le bulletin de jeudi dernier : la décision a été prise au conseil syndical académique **de faire parvenir cette pétition au Recteur par la voie hiérarchique.**

Il faut donc, une fois que vous avez collecté les signatures, mettre cette pétition dans une enveloppe non cachetée, sur laquelle on inscrit « Monsieur le Recteur de l'académie de Grenoble, sous couvert de M. / Mme ..., Principal(e) du collège/lycée... » et ce courrier sera transmis par l'établissement. L'idée est de montrer aux chefs d'établissement ce qui se passe dans leurs bahuts à ce sujet.

Toutes mes excuses pour les rapides qui avaient déjà intégré la précédente information en recevant le bulletin.

Brigitte Carrel



Syndicat National des Enseignements
du Second Degré (FSU)

10, rue G. Fichet
74 000 ANNECY

Tel/Fax : 04 50 45 10 71
E-mail : snesannecy@tele2.fr

A afficher au panneau syndical

CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FSU, FO, SOLIDAIRES, UNSA

L'ensemble des organisations syndicales de Haute-Savoie, conformément au mot d'ordre national, appellent l'ensemble des salariés du public et du privé, des petites aux grandes entreprises, les demandeurs d'emploi et les retraités :

A ETRE EN GREVE LE MARDI 4 OCTOBRE 2005 ET A MANIFESTER TRES NOMBREUX DEVANT LA PREFECTURE D'ANNECY A 14H30

Avec leurs organisations syndicales, les salariés exigent :

- ↪ L'abrogation des ordonnances De Villepin, l'arrêt de la précarité, l'abandon du Contrat Nouvelle Embauche,
- ↪ L'augmentation du pouvoir d'achat, des salaires, des minima sociaux, des retraites et pensions,
- ↪ L'arrêt des délocalisations et des licenciements financiers :
 - un emploi,
 - un statut,
 - un CDI pour tous,
- ↪ La défense et l'amélioration des services Publics pour satisfaire les besoins de tous,
- ↪ Le renforcement des droits collectifs et individuels des salariés.
- ↪ Le retrait du plan Fillon dans l'Education et l'abrogation du décret De Robien sur les remplacements.